



**Union des Techniciens Supérieurs
des Trois Fonctions Publiques**

Monsieur Eric WOERTH,
Ministre du Budget, des Comptes publics et de la
Fonction Publique
Ministère de la Fonction Publique et de la
Réforme de l'Etat
139, rue de Bercy - Télédéc 146
75572 PARIS CEDEX 12

Paris, le

LETTRE PETITION

Monsieur le Ministre,

Les Techniciens Supérieurs des trois fonctions publiques revendiquent depuis plus d'une décennie, une amélioration de leurs statuts qui soit en rapport avec le niveau exigé de leur formation initiale, leur implication au quotidien dans les domaines prioritaires et l'importance des responsabilités qui leur sont confiées. Le protocole d'accord signé en 1990, s'il reste dans le fond insuffisant, a permis, en créant le CII, la reconnaissance formelle du 1^{er} cycle universitaire comme niveau de titularisation.

La DGAFP travaille actuellement sur un projet de réforme statutaire pour la catégorie B qui a été présenté les 3 juillet et 17 septembre dernier à certaines organisations syndicales.

Ce projet peut se résumer en 5 points :

- Une fusion du B type et du CII (fusion de corps niveau Bac et de corps niveau 1er cycle universitaire)
- Un nouvel échelonnement indiciaire pour l'ensemble de la catégorie B allant de 325 à 660 au lieu de 306-638, soit un gain de 22 points d'indices (85 euros) pour les TS en fin de carrière
- Un allongement de la durée de carrière de 28 à 35 ans
- Un « dispositif à double entrée » dans le corps en fonction des diplômes détenus par les candidats. Les modalités précises de ce dispositif ne sont certes pas connues mais cela ressemble fort à une prime à l'avancement pour certains diplômés de niveau III (BAC+2) dans un corps dont le niveau de recrutement correspondra au niveau IV (BAC).
- La non préparation de l'architecture du corps des TS à l'intégration du niveau licence.

Pour moi, ce projet annule la reconnaissance des niveaux de formation et de compétence qui me sont actuellement exigés. Il est en cela indécent et inacceptable.

En effet, il ne tient pas compte de l'évolution de notre niveau de titularisation et ne rééquilibre en rien nos architectures statutaires et indiciaires. De plus, il va à l'encontre de l'évolution des formations universitaires dont le premier cycle prolonge le bac +2 au niveau licence.

Monsieur le Ministre, je demande que cette nouvelle réforme soit enfin l'occasion d'une vraie reconnaissance de mon métier, du niveau de compétence qui m'est initialement exigé, et d'une juste revalorisation de ma grille indiciaire qui doit tuiler sur le premier grade de la catégorie supérieure.

En vous remerciant par avance de l'attention particulière que vous voudrez bien porter à ma requête, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Date :
Administration :

Nom prénom :
Signature :